

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2024**  
**COMMUNE DE BRANCOURT-EN-LAONNOIS**

La réunion a débuté le 12 avril 2024 à 18h30 sous la présidence du Maire, Madame ROUYER Marie-Laure.

**Membres présents :**

Madame BOISSOLLE SANDRINE - Conseillère Municipale  
Monsieur CAGNIET Fabien - Conseiller Municipal  
Madame COLETO Audrey - Conseillère Municipale  
Monsieur COUSIN NICOLAS - Adjoint  
Madame DELPECH NADEGE - Adjointe  
Madame MOISSON DJAMILA - Conseillère Municipale  
Monsieur REMY JEAN-JACQUES - Adjoint  
Madame ROUYER MARIE-LAURE - Maire  
Monsieur SLIPECKI THIERRY - Conseiller Municipal  
Monsieur SUMIEN JEAN-MARC - Conseiller Municipal

**Membres absents représentés :**

Monsieur ALLUITTE DAVID - Conseiller Municipal Pouvoir donné à M CAGNIET Fabien - Conseiller Municipal  
Madame BRANDON CATHERINE - Conseillère Municipale Pouvoir donné à Mme COLETO Audrey - Conseillère Municipale  
Madame CAUCHOIS CELINE - Conseillère Municipale Pouvoir donné à Mme ROUYER MARIE-LAURE - Maire

**Membres absents :**

Monsieur GILLES WILFRIED - Conseiller Municipal  
Madame LAVAIRE CHARLINE - Conseillère Municipale

Secrétaire de séance : Madame COLETO Audrey

Le quorum (plus de la moitié des 15 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

**Ordre du jour :**

- Approbation du PV du conseil du 25 janvier 2024
- D04\_2024 - Compte de Gestion 2023
- D05\_2024 - Compte Administratif 2023
- D06\_2024 - Affectation du résultat
- D07\_2024 - Vote des taux des impôts directs locaux 2024
- D08\_2024 - Budget primitif 2024
- D09\_2024 - Affectation des dépenses liées au compte 623 Publicité, publications, relations publiques
- D10\_2024 - Demandes de subventions
- D11\_2024 - Règlement de pêche à l'étang communal
- D12\_2024 - Demande de subvention au titre du FACIL pour le remplacement de 4 bouches d'égout
- Questions diverses

---

<b>- Approbation du PV du conseil du 25 janvier 2024</b>
--

Le compte-rendu du Conseil Municipal du jeudi 25 janvier 2024 a été approuvé à l'unanimité.

#### **D04\_2024 - Compte de Gestion 2023**

Madame le maire présente aux membres du Conseil le compte de gestion 2023 dressé par le receveur, lequel reprend le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés du 1er janvier au 31 décembre 2023.

Considérant que les comptes sont justes, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

**13 voix pour**

#### **D05\_2024 - Compte Administratif 2023**

Conformément à la réglementation, Madame le Maire quitte la salle et Madame Nadège DELPECH, 1er adjoint, présente le compte administratif de l'exercice 2023 présentant un résultat de clôture excédentaire de 214 460.47 euros moins 27 542.21 € (solde RAR) soit 186 918.26 €

Pour rappel, le résultat de clôture de l'exercice 2022 était de 205 819.16 euros, celui de 2021 de 209 903.84 euros et celui de 2020 de 182 608.44 euros.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte administratif et en informe Madame le Maire après son retour dans la salle.

**13 voix pour**

#### **D06\_2024 - Affectation du résultat**

Madame le Maire propose les affectations suivantes :

- Compte 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés : 85 911.08 €
- Ligne 002 : Résultat de fonctionnement reporté à nouveau : 186 918.26 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat 2023 proposée.

**13 voix pour**

#### **D07\_2024 - Vote des taux des impôts directs locaux 2024**

Madame le Maire présente aux membres du Conseil l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2024 et propose de maintenir les taux 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2024 et fixe comme suit ces taux :

TAXES	TAUX 2023	TAUX 2024
Taxe foncière sur bâti	46,77%	46,77%
Taxe foncière sur non bâti	45,61%	45,61%
Taxe d'habitation	19,27%	19,27%

**13 voix pour**

#### **D08\_2024 - Budget primitif 2024**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal, le budget primitif 2024 qui s'équilibre en recettes et en dépenses.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte et vote à l'unanimité, le budget primitif 2024 comme suit :

- Section de fonctionnement pour un montant total de 730 711.26 €
- Section d'investissement pour un montant total de 390 441.99 €

**13 voix pour**

#### **D09\_2024 - Affectation des dépenses liées au compte 623 Publicité, publications, relations publiques**

Madame le Maire propose la prise en charge au compte 623 « publicité, publications et relations publiques », des dépenses suivantes :

- D'une manière générale l'ensemble des biens, services, objets et denrées ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que par exemple les diverses prestations et cocktails servis lors des cérémonies officielles, inaugurations, spectacles, manifestations portées par la commune, réunion du personnel, ...
- Les fleurs, gravures, médailles coupes, et présents offerts à l'occasion de divers évènements et notamment lors de décès, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles
- Le règlement des factures des sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leur prestation ou contrat
- Les concerts et manifestations culturelles
- Les frais d'annonce, de publicité et les parutions liées aux manifestations et locations de divers matériels nécessaires à leur organisation
- Les frais de restauration des élus ou agents communaux liés aux actions communales ou à l'occasion d'évènements ponctuels
- Les dépenses liées à l'achat de denrées et petites fournitures pour l'organisation de réunions, ateliers ou manifestations
- Les cartes cadeaux ou cartes d'achats dans le cadre d'évènements ponctuels
- Les dépenses liées au repas et aux colis des aînés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette proposition.

**13 voix pour**

#### **D10\_2024 - Demandes de subventions**

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal des différentes demandes de subvention déposées en mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le versement d'une subvention exceptionnelle au titre de l'année 2024 d'un montant de 250 euros pour l'Association des Anciens Combattants.

**13 voix pour**

#### **D11\_2024 - Règlement de pêche à l'étang communal**

Madame le Maire expose à l'assemblée la nécessité de mettre en place un règlement sur l'usage de l'étang communal de Brancourt-en-Laonnois.

Ce règlement est destiné d'une part aux pêcheurs et d'autre part aux usagers (promeneurs, visiteurs...).

Le projet de règlement est présenté aux membres du Conseil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et l'unanimité, adopte ledit règlement.

**13 voix pour**

#### **D12\_2024 - Demande de subvention au titre du FACIL pour le remplacement de 4 bouches d'égout**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de remplacer 4 avaloirs situés rue Saint Maurice, par des avaloirs renforcés.

Suivant devis établis pour la réalisation des 4 avaloirs, le coût estimé de ces travaux s'élève à 7 952.00 € HT.

Il est rappelé que la municipalité a, par une précédente délibération, sollicité l'accompagnement financier du Conseil Départemental au titre de l'APV (Aisne Partenariat Voirie).

En complément de cette subvention, Madame le Maire propose de solliciter une subvention au titre du FACIL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide de solliciter une subvention au titre du Fonds d'Aide aux Communes et Intercommunalités (FACIL) d'un montant de 3 500,00 €. Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.

**13 voix pour**

#### **Questions diverses**

##### Programmation de la saison culturelle 2024/2025 de Dimanche en scène

Monsieur François GARNIER, en charge de l'organisation de Dimanche en scène, a contacté la municipalité afin de faire part du souhait de la CCPC de programmer de nouvelles dates à Brancourt-en-Laonnois pour la saison 2024/2025.

- Ainsi 2 programmations sont annoncées :
- le 17 novembre 2024 : Accordéon et tarte aux Pommes
  - le 2 mars 2025 : théâtre jeune public

#### Référencement de l'adressage

Pour répondre à la loi 3DS (Différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification), les communes doivent s'assurer que chaque administré possède une adresse normalisée, pour notamment, assurer l'accès aux secours, aux services de livraison et de raccordement à la fibre. Une mise à jour est donc indispensable afin d'alimenter la BAL (Base Adresse Locale), qui elle-même alimentera la BAN (Base Adresse Nationale) qui est la base de référence.

Certaines rues de la Commune sont concernées par cette mise à jour des références d'adressage : la rue de la Croix Blanche, la rue de la Forêt, la rue de Bordet et la rue de la Basse Pouillée. Une réunion se tiendra le mardi 23 avril 2024 à 18 heures à la salle polyvalente de la Commune, afin d'informer les riverains concernés des démarches à entreprendre.

#### Parcours du Cœur du 14 avril

La journée du parcours du cœur sera organisée le dimanche 14 avril prochain sur la Commune. Comme l'année précédente différentes associations se joindront à la municipalité pour l'organisation de cette journée sportive et éducative initiée par la Fédération Française de Cardiologie, en faveur de la prévention des maladies cardiovasculaires.

#### Organisation de la cérémonie du 8 mai

La cérémonie du 8 mai se tiendra à 9 heures 45 devant la mairie.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 22h30.

Madame COLETO Audrey  
Secrétaire de séance



Madame ROUYER Marie-Laure,  
Maire

